

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09290312 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 24737858 DU 7/05/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par AC								
324164.01	PISTOLET PRO COAXIAL	1	U		25,18	25,18		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
BON N° 24737887 DU 9/05/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par AC								
17826.01	VIS ROCK.CH.TPL AZI 8/160-100 (50)	1	U		29,81	29,81		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
226665.17	ARETIER EMB.40 AR148 RGE VIEILLI MO	16	U		7,50	120,00		
	dont Eco-Contribution					(0,16)		
152984.12	FRONTON RIVE RABAT AR172 RGE VI. MO	1	U		30,00	30,00		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
199525.01	BATILIAN -SAC 30KG	2	U		9,95	19,90		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 24737889 DU 9/05/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par AC								
199524.01	LIANT A MACONNER LM+ -SAC 30KG	2	U		9,95	19,90		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 24738155 DU 27/05/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ADRIEN								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09290312 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
505050.01	TRUELLE ITALIENNE RONDE 18CM OBRA	1	U		9,59	9,59		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
474974.01	TRUELLE LANGUE DE CHAT 16CM OBRA	1	U		7,35	7,35		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
668061.01	PLATRE DE PARIS -5KG PAREX	1	U		5,47	5,47		
171542.01	SEAU CHOC 13L ANSE 5,3MM POIGN.OBRA	2	U		4,39	8,78		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(0,88)		

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
280,98	20,00% 56,20	337,18	30/06/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.